



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 19 septembre 2016, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

Au 1341, rue Hélène : autoriser la construction d'une remise d'une superficie de 320 pieds carrés (29,73 m²), alors qu'au règlement actuel, la superficie maximale est de 215,28 pieds carrés (20 m²)

Au 1352, avenue Julien : autoriser l'implantation d'une remise existante à 0,87 m de la limite arrière et d'un abri à bois existante à 0,90 m de la limite arrière, alors qu'au règlement actuel, la marge requise est de 1,5 m; autoriser l'implantation de la résidence existante à 3 m de la limite latérale gauche, alors qu'au règlement actuel, la somme des marges latérales requise est de 7 m.

Au 1142, Nérée-Cloutier : autoriser que l'agrandissement du bâtiment principal soit implantée à 1,84 m de la limite arrière, alors qu'au règlement actuel, la marge requise est de 6 m.

Au 1128-1138, avenue du Rocher : autoriser que la superficie de l'enseigne autonome ait une superficie de 11,39 m², alors qu'au règlement actuel, la superficie maximale est de 10 m².

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 26 AOÛT 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le Journal «Nouvelles Hebdo», édition du 31 août 2016.)